

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

Délibération n° D-2021-162

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 22/06/2021

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 05/07/2021

Budget Energies Renouvelables - Budget supplémentaire 2021

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur François GUYON, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Stéphanie ANTIGNY, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

Excusés :

Madame Fatima PEREIRA.

Direction des Finances

**Budget Energies Renouvelables - Budget
supplémentaire 2021**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 21 juin 2021.

Le budget supplémentaire est un budget modificatif du budget primitif. Il permet de prendre en compte l'affectation des résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent apparaissant au compte administratif 2020. Il enregistre aussi les restes à réaliser en investissement de l'exercice précédent.

Il fait également apparaître les dépenses et des recettes nouvelles non prévues au budget primitif.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée municipale le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2021 concernant le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2021 concernant le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables tel que présenté.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	3
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE



20
21

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE ENERGIES RENOUVELABLES

Synthèse des mouvements en section d'exploitation

en K€

L'exercice 2020 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables se clôture avec un résultat cumulé d'exploitation de 29 K€ (a+b) avant affectation.

Après affectation d'une partie de cet excédent pour financer les restes à réaliser, il est inscrit 9,1 K€ (a) au titre du résultat reporté d'exploitation.

Cet excédent permet en outre de dégager un autofinancement de 6,5 K€ (d) au profit de la section d'investissement.

	BP 2021	BS 2021	TOTAL 2021 BP + BS
Recettes réelles d'exploitation	35,0	9,1	44,1
<i>Dont résultat d'exploitation reporté</i>		9,1 ^(a)	9,1
<i>Dont vente de produits</i>	35,0		35,0
Recettes d'ordre d'exploitation	4,5		4,5
Total des recettes d'exploitation	39,5	9,1	48,6
Dépenses réelles d'exploitation	9,5	2,6	12,1
<i>Dont impôt sur les bénéfices</i>	2,0		2,0
<i>Dont charges à caractère général</i>	7,5	2,6	10,1
Dépenses d'ordre d'exploitation	30,0	6,5^(d)	36,5
Total des dépenses d'exploitation	39,5	9,1	48,6

Synthèse des mouvements en section d'investissement

L'exercice 2020 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables se clôture avec un résultat cumulé d'investissement de 4,8 K€ (c).

L'excédent de financement de la section d'exploitation est en priorité affecté au déficit reporté d'investissement de 20 K€ (b) (dû notamment aux restes à réaliser de 2019 de 24,8 K€ (e)).

L'avance du budget principal prévue cette année pour financer les travaux les GS Pasteur 2 et Perochon n'est plus utile du fait du glissement de ces travaux sur 2022.

en K€

	BP 2021	BS 2021	TOTAL 2021 BP + BS
Recettes réelles d'investissement	124,5	-99,7	24,8
<i>dont nouvelle avance du budget principal</i>	124,5	-124,5	0,0
<i>dont Affectation du résultat</i>		20,0 ^(b)	20,0
<i>Dont résultat d'investissement reporté</i>		4,8 ^(c)	4,8
Recettes d'ordre d'investissement	30,0	6,5	36,5
Total des recettes d'investissement	154,5	-93,2	61,3
Dépenses réelles d'investissement	150,0	-93,2	56,8
<i>dont remboursement avance au Budget Principal</i>	0,0	0,0	0,0
<i>dont Reste à réaliser</i>		24,8 ^(e)	24,8
<i>dont autres</i>	150,0	-118,0	32,0
Dépenses d'ordre d'investissement	4,5	0,0	4,5
Total des dépenses d'investissement	154,5	-93,2	61,3

Echéancier des avances remboursables faites par le budget principal

A l'issue du BS, il n'y a plus d'avance programmée et toutes les précédentes ont été soldées.

en K €	Date versement avance	Montant de l'avance	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Antériorité	2021	2022	2023	2032
Avance n°1 (à rembourser avant 2021)	2013	136,4		28,1	10,0	58,0	40,4			136,4				
Avance n°2 (à rembourser dès 2014)	2014	40,0	40,0							40,0				
Avance n°3 (à rembourser sous 10 ans)	2016	66,5				6,7	20,1	22,3	17,4	66,5				
Avance n°4 - 40 K€ (à rembourser sous 10 ans)	non réalisée	0,0								0,0				
Avance n°5 (à rembourser sous 10 ans)	non réalisée	124,5								0,0				
TOTAL		367,4	40,0	28,1	10,0	64,7	60,5	22,3	17,4	242,9	-	0,0	0,0	0,0

SOLDE DU CAPITAL RESTANT DU SUR LES AVANCES au 31/12/N														
	Date versement avance	Montant de l'avance	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Antériorité	2021	2022	2023	2032
Avance n°1	2013	136,4	136,4	108,4	98,4	40,4	0,0			0,0				
Avance n°2	2014	40,0	0,0							0,0				
Avance n°3	2016	66,5			66,5	59,9	39,7	17,4	0,0	0,0				
Avance n°4	non réalisée	0,0								0,0				
Avance n°5	non réalisée	124,5								0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL		367,4	136,4	108,4	164,9	100,2	39,7	17,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0